

Strasbourg, le 26 juillet 2011
[files11f_11.doc]

T-PVS/Files (2011) 11

CONVENTION RELATIVE À LA CONSERVATION DE LA VIE SAUVAGE
ET DU MILIEU NATUREL DE L'EUROPE

Comité permanent
31^e réunion

Strasbourg, 29 novembre - 2 décembre 2011

Dossier ouvert :

**Protection du crapaud vert européen (*Bufo viridis*)
en Alsace (France)**

*Document établi par
Sauvegarde Faune Sauvage*

*This document will not be distributed at the meeting. Please bring this copy.
Ce document ne sera plus distribué en réunion. Prière de vous munir de cet exemplaire.*



SAUVEGARDE FAUNE SAUVAGE

Wittenheim, le 20 Octobre 2011

INFORMATION SUR PROTECTION DU CRAPAUD VERT D'EUROPE

Plan national d'actions : Aucunes nouvelles du plan depuis une réunion qui a eu lieu en janvier 2011.

En 2009 une phase d'écriture a été entamée, depuis toujours rien.

Le dossier doit rester ouvert à la Convention de Berne..

L'aire de répartition de l'espèce reste tout de même très restreinte et il y a beaucoup de projets d'aménagements divers dans la zone d'occurrence de l'espèce dans le Bas-Rhin qui ne sont pas favorables à long terme.

La population du Haut-Rhin présente un statut de conservation défavorable avec une diversité génétique relativement faible et des ruptures de connexion entre les différentes unités de population du département.

Pour résumer, toujours peu d'engagement de l'Etat français pour cette espèce et le Plan national d'action promis l'année dernière n'est pas disponible. Au niveau régional, la population du Haut-Rhin doit être prioritaire en termes de mesures de protection à mettre en place. Le travail qui est développé avec les divers partenaires est cependant encourageant dans le Bas-Rhin.

Jean-Paul BURGET

Président